



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **CHEMICAL TRADING & CONSULTING SA**,
1000 Lausanne
2.

Date du prononcé de dissolution: 28.10.2017
3.

Suspension de faillite: 20.11.2017
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 11.12.2017
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques:

Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 28.10.2017, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO, sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

But : toute activité liée aux produits chimiques.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.16
1014 Lausanne Adm cant

03892019

